



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible en
[cliquant ici](#) ou sur
impots.gouv.fr

M TOME JOSE
1405 ROUTE DU QUERCY VERT
1405 VERTS
82190 BRASSAC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 21 108 843 241
Référence de l'avis : 20 82 4011334 76

Numéro de propriétaire : 024 T00030 F

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0151 MBL5T3
M TOME JOSE MANUEL

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020**

1 537,00 €

82023

Flashez ce code
avec l'application
« Impots.gouv » pour
payer par smartphone
ou tablette.



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
votre impôt ? » de
la notice.

Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur **impots.gouv.fr**, ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur **impots.gouv.fr**.

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
TRES. DE VALENCE D'AGEN
19 AV JEAN BAYLET - 82400 VALENCE D'AGEN
Tél : 05 63 39 55 52
 - pour le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MOISSAC - S.A.I.D. SECTEUR 3
12 BD LAKANAL - CS 20304 82208 MOISSAC
Tél : 05 63 04 64 09

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 82 TARN ET GARONNE

Commune : 024 BRASSAC

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	7,66 %	%	9,26 %	28,93 %	0,196 %	9,50 %	0,227 %	
	Taux 2020	7,66 %	%	9,26 %	28,93 %	0,172 %	9,50 %	0,224 %	
	Adresse	5065 COUPAT							
	Base ①	2024		2024	2024	2024	2349	2024	
	Cotisation	155		187	586	3	223	5	1159
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	5169 COUPAT							
	Base ①	450		450	450	450	450	450	
	Cotisation	34		42	130	1	43	1	251
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	187		226	708	5	263	6	
	Cotisations 2020	189		229	716	4	266	6	1410
Variation	+1,07 %	%	+1,33 %	+1,13 %	-20,00 %	+1,14 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	47,43 %	%	48,69 %	94,07 %	0,695 %	20,10 %	1,23 %	
	Taux 2020	47,43 %	%	48,69 %	94,07 %	0,649 %	19,90 %	1,20 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	56		56			70	56	
	Cotisations 2019	26		27			14	1	
	Cotisations 2020	27		27			14	1	69
	Variation	+3,85 %	%	0 %	%	%	0 %	0 %	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 14 €. L'exonération de taxe foncière bâtie s'applique pour la dernière fois cette année à tout ou partie de vos biens situés : 5065 COUPAT						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			58
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1537
Références administratives : 820 51 023 023 024 024 T T									